

# **Contribution à Bordeaux Métropole 3.0**

Quel Bègles dans quelle métropole en 2030?

Le nécessaire et difficile exercice de la planification et de la projection à 20 ans constitue pour la Ville et pour l'agglomération une condition *sine qua non* de la réussite des projets à engager.

Le projet de l'agglomération de demain, tel qu'il semble se dessiner, doit se construire à travers la conciliation des objectifs d'intégration des populations et de mixité sociale, de valorisation des espaces, de mixité fonctionnelle associés à des services de qualité et innovants. Il doit pouvoir permettre aussi, grâce à des prix compétitifs et des services attractifs, l'enrayement de l'étalement urbain métropolitain.

Avec près de 45% de son territoire en mutation, la Ville de Bègles s'inscrit depuis plusieurs années dans la stratégie communautaire récente de renouvellement et de valorisation de son territoire.

Ville de première ceinture, impliquée dans le projet Euratlantique, Bègles souhaite apporter sa part à la vision millionnaire de l'agglomération bordelaise sans pour autant dénaturer les équilibres solidaires, sociaux et mémoriels qui en font la spécificité. Située en bordure de la gare Saint Jean -en profonde mutation avec le projet LGV- et du futur pont Jean Jacques Bosc, la Ville de Bègles sera particulièrement attentive aux flux de desserte sur son territoire ainsi qu'à tous les aménagements y afférents. Elle entend néanmoins tenir et développer son statut d'un des principaux points d'équilibre de la CUB, en particulier celui de son entrée sud.

Par ailleurs et tout particulièrement depuis 1989, la Ville de Bègles retrouve et renforce son lien avec la Garonne et ses estveys. Elle souhaite que le projet métropolitain s'appuie fortement dans cette dynamique et fasse de la Garonne la colonne vertébrale irradiante de son dessein.

La Ville de Bègles s'attachera aussi à ce que le rythme du développement urbain à venir soit maîtrisé et structuré afin de permettre l'adaptation et le développement des politiques sociales, éducatives, culturelles et sportives qui doivent nécessairement l'accompagner. Il nous faudra parfois rechercher des coopérations intercommunales qui ne sauraient toutefois se substituer aux actions de proximité indispensables à l'accessibilité de tous et à la consolidation des liens sociaux.

Enfin, elle souhaite que l'agglomération pense son développement de façon équilibrée, équitable, solidaire et mutualisée.

## **1 – Bègles dans une métropole à dimension humaine où l'homme doit être placé au cœur des enjeux**

Les objectifs de développement durable défendus par la Communauté Urbaine et partagés par la Ville de Bègles placent la personne et son environnement au centre des projets politiques. La métropole 2030 devra continuer à respecter ce principe et poursuivre son travail d'association des habitants, des structures associatives et représentatives sur la mise en œuvre d'un projet commun (concertation, éducation, information).

La métropole durable conciliera les exigences de renouveau de la ville sur elle-même et favorisera le retour à une ville de proximité support d'échanges et de lien social (jardins partagés, agriculture urbaine, économie de proximité, circuits courts).

Face notamment aux enjeux de lutte contre l'étalement urbain, de maîtrise des coûts fonciers et à la nécessité d'offrir des espaces de vie qualitatifs, il est primordial de replacer l'homme au centre des réflexions urbaines.

La Ville de Bègles, à travers ses projets et ses réalisations, souhaite poursuivre ses actions et contribuer à l'échelle de la métropole à conforter cet objectif.

La réalisation d'équipements de proximité structurants (Bâtiment Emploi aux Terres Neuves, Forum multi services, plage urbaine, espaces naturels...) vise à rendre accessible au plus grand nombre l'accès aux services, à l'éducation et aux loisirs.

L'emploi pour tous et l'activité économique sont donc au cœur de cette réflexion. La lutte contre l'étalement urbain ne pourra être gagnée que sous réserve d'offrir aux habitants les services et des emplois diversifiés au plus près de leur lieu d'habitation.

Bègles intègre systématiquement à ses projets urbains le volet « économie » (sites des Terres Neuves et de l'économie créative, Parc de l'Intelligence Environnementale, reconversion des pieds d'immeubles en locaux d'activité,...) pour favoriser la création d'emploi. Parallèlement, elle initie des formes diversifiées d'insertion et de formation afin de contribuer à une égalité des chances de tous devant l'emploi.

La métropole devra donc être vertueuse, garante de la mixité sociale et fonctionnelle sur l'ensemble de son territoire.

En parallèle, la Ville accompagne le projet métropolitain en encourageant une densification maîtrisée et localisée en fonction notamment de la desserte en transports en commun. Des programmes innovants, respectueux de l'environnement (BBC, respect de la biodiversité,...) et accessibles à toutes les populations sont portés sur l'ensemble de la commune (Terres Neuves, Terres Sud, ZAC mairie, Lacoste,...).

## **2 – Bègles dans une métropole généreuse et solidaire**

La valorisation du territoire métropolitain se confronte aux conséquences qu'elle engendre, notamment en termes de valeur foncière.

L'augmentation significative des prix fonciers est un facteur important de ségrégation socio spatiale.

La métropole 2030 doit s'interroger quant à la mise en place d'outils fonciers (de type établissement public foncier local) pour contenir cette hausse des prix et permettre la mise en œuvre sur l'ensemble de son territoire d'une politique de parcours résidentiel complet et homogène.

En parallèle, et dans le but de réduire les coûts de construction, des actions de structuration des filières constructives et la promotion de modes de construction alternatifs d'habitation devront être explorées (habitat coopératif, participatif, filière bois,...).

Naturellement, la métropole accessible à tous ne doit être appréhendée que dans une vision globale, en particulier sur l'aspect de la répartition géographique des logements sociaux.

Les communes comme Bègles, fortement pourvues (au-delà des exigences légales), pourront développer des parcs complémentaires (accession sociale, PLS,...) afin d'équilibrer l'offre et lutter contre la stigmatisation des espaces.

Le PLH devra garantir une équité des territoires en tenant compte des réalités locales, des besoins des populations et des mutations en cours.

Cette solidarité doit également être recherchée à travers la prise en compte des populations fragiles et dépendantes.

Le vieillissement de la population nécessite entre autre, une attention particulière en vue de lutter contre toute forme d'exclusion ou de relégation et suppose d'intégrer aux programmes urbains à venir les logements et les services adaptés à leurs besoins. Bègles a d'ores et déjà fait le choix de s'engager dans une opération de parcours résidentiel des seniors.

De même, les dispositifs d'insertion par l'économie (clauses d'insertion, chantier d'insertion,...) doivent être partout développés et élargis à l'ensemble des marchés portés par les collectivités de la métropole. Une exemplarité doit être recherchée dans ce domaine dans le but d'affirmer la vocation sociale de la puissance publique métropolitaine.

### **3 – Bègles dans une métropole polycentrée et de proximité : des quartiers métropolitains ou une métropole de quartiers**

Une vision polycentrique et de proximité du territoire métropolitain est totalement partagée par la Ville de Bègles, qui par sa structure et son positionnement dans l'agglomération y est confrontée quotidiennement.

Cette vision pose de manière prégnante la question de la relation des territoires les uns vis-à-vis des autres et elle renvoie inconsciemment à la problématique des intensités urbaines.

La Ville métropole semble devoir reposer sur le respect des identités propres de chaque commune membres et s'appuyer sur les éléments forts de leur patrimoine, qu'ils soient bâtis, naturels, patrimoniaux ou fonctionnels.

Au sein même des communes, la recherche de la mixité fonctionnelle de proximité doit être affirmée. A travers ses opérations de rénovation urbaine (ORU des Terres Neuves, Thorez / Goélands, Paty), la Ville de Bègles a réalisé un important travail de réappropriation des pieds d'immeubles à destination d'économie de proximité favorisant un retour du lien social et un désenclavement de quartiers stigmatisés.

En parallèle, par l'ambition des schémas directeurs, de la qualité architecturale et paysagère, la Ville a conforté l'ancrage de ces quartiers dans la métropole de 2030.

Les futurs documents de planification communautaire (PLU3.1) pourront être les outils d'un retour à la proximité.

### **4 – Bègles dans une métropole mutualisée (collective) et partagée**

La mutualisation et le partage sont des leviers importants dans l'identité de la future métropole.

La Ville de Bègles n'est pas favorable à l'idée d'appréhender le territoire dans une vision concurrentielle et libérale des espaces mais bien dans une logique de complémentarité, support de projets d'agglomération (trames vertes et bleues, réseaux des équipements, politique du logement social,...).

L'échelle de la métropole et l'appropriation d'une identité collective par les communes membres semble ainsi devoir être traitées. Faire projet ne peut se résoudre à une compilation d'actions individuelles qui, mêmes si elles sont complémentaires, n'interagissent pas toujours entre elles.

C'est ainsi que la Commune a choisi d'offrir au plus grand nombre l'accès à des équipements locaux qui ont pris avec le temps une dimension d'agglomération, tels que la plage urbaine, le stade Musard, le parc de Mussonville ou le cinéma « le Festival ».

La mise en réseaux de zones d'activités dédiées aux éco innovation est un exemple pragmatique de la définition d'un projet d'agglomération dont les incidences sont nombreuses tant sur le point économique que social et environnemental.

A titre d'exemple, le Parc de l'Intelligence Environnementale apparaît en complémentarité d'autres projets portés par la Communauté.

La Métropole aura donc une vocation de « chef d'orchestre » ou d'accompagnateur quant à la définition, au repérage, à la répartition et au financement des actions individuelles d'intérêt collectif.

## **5 – Bègles dans une métropole économe et responsable**

L'accroissement significatif de la population à l'horizon 2030 pose sérieusement les questions de déplacements et de forme urbaine.

La lutte contre l'étalement urbain engagée par la Communauté Urbaine à travers son PLU est un axe de travail important pour la Ville de Bègles.

Afin de respecter les engagements de développement durable, la métropole 2030 devra être une cité où les modes de déplacements seront lisibles, efficaces, économes, vertueux ; l'usage de la voiture devenant naturellement un mode de déplacement secondaire et dérogatoire aux modes de transports collectifs ou doux. L'aménagement des quartiers tels que Terres sud ou la ZAC mairie ont intégré ce principe en limitant fortement la place de la voiture sur l'espace public et en offrant des linéaires sûrs de circulations douces plus importants que les axes de voiries. La mutualisation du stationnement (parking résidentiel étagé réversible, auto partage) est une réponse aux usages d'aujourd'hui et aux impératifs de demain.

La Ville a su démontrer sa volonté de densifier l'axe de la future ligne C du tramway et prouver que les gisements fonciers sur le corridor pourraient accueillir de nouveaux logements diversifiés (Terres Neuves, Dorat, Terres sud). Par cet exercice, plusieurs stations supplémentaires ont été proposées par la commune à proximité des futurs bassins de vie.

Il conviendra donc dans les années à venir à poursuivre une démarche exemplaire sur l'ensemble du territoire métropolitain.

## **6 – Bègles dans une métropole flexible, adaptable et modulable**

La spécialisation de certains espaces du territoire communautaire (campus de Talence, CHU de Bordeaux) a une incidence forte quant au rapport des communes les unes entre les autres.

La Ville a relevé cet enjeu métropolitain en développant l'offre en transports collectifs vers les sites métropolitains (depuis la gare de Bègles ou les barrières), en diversifiant son parc de logements (résidence étudiante de 105 logements aux Terres Neuves) et en proposant d'accueillir des centres de formations sur son territoire (Centre Régional de Formation de la Croix Rouge, ADAMS,...).

La métropole devra poursuivre ses actions en faveur d'une déspecialisation des territoires et d'une mise en réseaux des espaces (réseau Tbc, TER, campus d'agglomération,...). Dans cet esprit, il semble acquis que le site de la gare de Bègles, revisité, deviendra, à terme, le pôle secondaire d'échanges multimodaux du sud de l'agglomération.

La flexibilité des espaces tient également dans l'usage des lieux et la destination des logements. Une attention particulière semble devoir être portée quant aux programmations à venir dans ces domaines. La réversibilité des immeubles est désormais systématiquement prise en compte par la Commune dans le but de ne pas générer à terme de nouveaux ghettos urbains.

Une sensibilisation des acteurs à ces enjeux portée par la CUB semblerait pertinente.

## **7 – Bègles dans une métropole productive, créative et innovante**

Le positionnement économique de la Métropole tend à se confirmer sur le tertiaire et les éco innovations.

La diversité et l'attractivité du territoire métropolitain permettent en effet d'accueillir nombre d'entreprises innovantes. Le développement du site des Terres Neuves et de son cluster dédié à l'économie créative ou du Parc de l'Intelligence Environnementale (éco innovations) témoigne des potentialités métropolitaines.

La volonté partagée d'Euratlantique de renforcer « la vocation culturelle, universitaire, et économique (économie créative et numérique) d'un axe de développement allant du quartier Sainte Croix (...) aux sites des abattoirs (...) jusqu'aux Terres Neuves et au futur site de la Cité Numérique s'inscrit particulièrement dans cette démarche.

Il paraît donc nécessaire de continuer à mettre en cohérence l'ensemble des projets structurants du territoire et asseoir une complémentarité, facteur de développement et d'emplois.

## **8 – Règles dans une métropole mobile, ouverte et accessible**

La saturation actuelle des réseaux routiers et ses conséquences environnementales posent cruellement la question du développement (et du financement) des modes de transports alternatifs. L'extension des lignes de tramway ne peut être envisagée qu'à l'aune d'une densification des corridors. Dans cette hypothèse, le déploiement des modes de transports collectifs doit être justifié au préalable par une légitimité foncière ou une volonté établie de développer l'offre de logements aux abords immédiats des axes de transports collectifs.

La coercition quant à l'usage de la voiture doit être contre balancée par une facilité d'accès aux transports collectifs. Ainsi, les zones à urbaniser ne pourront être dégagées que par le biais d'une mise en perspective des possibilités de desserte des modes alternatifs.

Cet objectif est corrélé à la nécessité de construire la métropole à partir de la trame des axes de transports collectifs et d'anticiper la mutation des territoires de sorte à privilégier les densités dans les secteurs les mieux pourvus en transports collectifs.

Ce travail est porté depuis plusieurs années par la Ville à travers un ambitieux programme de constructions neuves, mixtes (locatif social, accession, accession sociale) à proximité des réseaux structurants de déplacement.

## **9 – Règles dans une métropole renouvelée et re végétalisée**

La prégnance du végétal sur le territoire communal a amené la Ville de Bègles à s'interroger fortement sur la relation entre les vides et les pleins et à appréhender la nature comme un bien immatériel collectif.

Qu'ils soient en milieux urbains ou en franges, les espaces naturels sont des éléments forts de la structuration de l'espace. Depuis plus de 20 ans, la Ville de Bègles consolide ses trames vertes et bleues (aménagement des berges de Garonne, Bègles plage, parc de Mussonville, delta vert) afin d'offrir aux béglais de grands espaces de respiration et garantir le développement d'une biodiversité sur le territoire communal.

La métropole à venir semble devoir respecter ce principe et tirer profit de la qualité des espaces naturels (paysagers ou aquatiques) qui maillent le territoire.

La valorisation du fleuve à travers la poursuite de l'aménagement des quais est un axe de travail important. La Ville de Bègles est très attentive à retrouver le lien qui unissait les

habitants et la Garonne, élément fort de l'identité métropolitaine. A travers les concours initiés par l'EPA Euratlantique et les politiques portées par les élus béglais, il 'agira, à terme, d'effacer l'impact de la rocade et ainsi offrir un lieu de promenade et de lien social.

Les outils de planification dont le PLU 3.1 sont des leviers intéressants pour déterminer dès aujourd'hui les espaces à lier et organiser ainsi le développement de la métropole en fonction de la nature et de l'intensité de ces espaces. Dans ce sens, les zones inconstructibles doivent être préservées en cœur de ville afin d'affirmer la présence du végétal dans l'agglomération.

La valeur ajoutée du territoire métropolitain découlera de la valorisation des espaces non bâtis et de leur appropriation par les habitants.

Il ne semble utile de réfléchir d'ores et déjà à la notion d'espaces naturels communaux à vocation communautaire partagée et au financement mutualisé de leur fonctionnement.

## **10 – Bègles dans une métropole à « densité raisonnée »**

Le renouvellement de la Ville et *a fortiori* de la métropole sur elle-même est un processus complexe qui ne doit pas viser uniquement à faire table rase des espaces stigmatisés ou augmenter les hauteurs dans le PLU.

C'est un processus interrogatif où les communes et les habitants doivent appréhender les espaces existants face à leurs usages et leurs potentiels. La reconversion des friches, la rénovation urbaine, la mutation d'espaces mono fonctionnels (notamment économiques) sont autant de supports pour la ville de demain.

Il est apparu important pour la Ville de Bègles de conserver l'identité de son territoire et nouer les liens entre les quartiers d'hier et de demain.

La Communauté Urbaine devra vraisemblablement jouer un rôle important en réalisant des travaux prospectifs sur les potentialités des territoires et leurs relations afin qu'un projet commun émerge et qu'une identité collective se dégage.

Les mutations à venir peuvent être perçues comme une richesse pour une agglomération en mouvement et pas nécessairement comme une « externalité négative ». La réflexion (et sa diffusion) sur la qualité d'usage des espaces publics, collectifs ou privatifs est un facteur important quant à la qualité de vie d'un territoire.

En outre, le questionnement sur la densification ne peut se limiter à la détermination d'un ratio du nombre de logements à l'hectare. Il doit s'accompagner d'un diagnostic des

attentes des futures populations tant en terme de déplacements que d'équipements (scolaires, culturels, sportifs, sanitaires,...).

## **Conclusion.**

**La Ville de Bègles veut participer de manière volontariste à l'aventure Bordeaux Métropole 3.0 tout en gardant la maîtrise de son destin. Elle attend de la CUB qu'elle soit le moteur efficace d'un avenir à partager. Engagée de son côté dans quelques opérations « remarquables » dans des domaines diversifiés (renouvellement urbain, insertion, environnement, économie créative) elle entend partager ses acquis avec les acquis complémentaire des autres communes de la Métropole.**

\* \* \*